REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°33/2020

Nomenclature ACTE: 5.3 Désignation de représentants

NOMB	RE DE M	EMBRES
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	Pour : Cf corps de la délib. Contre : Abstention

<u>Date de la convocation :</u> 22 juillet 2020

Date d'affichage:

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON

L'an deux mil vingt, le **mardi 28 juillet** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

<u>Etaient présents</u>: Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Josette DOURBIAS, Denis BONNEAU, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET et Philippe PERCHE formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir: André EMMENDOERFFER à Josette DOURBIAS

A été nommée secrétaire de séance : Nicole BUVIN

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'E.H.P.A.D. DE HERISSON

Madame le Maire expose à l'assemblée que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection de :

- trois représentants de la commune au conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. de Hérisson dont le maire, élu dans les conditions fixées au dernier alinéa du I de l'article L.315-10 du code de l'action sociale et des familles, qui assure la présidence du conseil,
- deux personnes désignées en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale.

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection au scrutin secret des délégués.

DELEGUES TITULAIRES:

Ont obtenu, après vote à bulletin secret :

- Nicole BUVIN: 11 voix (onze voix)
- André EMMENDOERFFER: 14 voix (quatorze voix)

<u>PERSONNES DESIGNEES EN FONCTION DE LEURS COMPETENCES DANS LE CHAMP D'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT :</u>

Ont obtenu, après vote à bulletin secret :

- Aurélie GILBERT : 8 voix (huit voix)
- Cheyenne GREAULT: 7 voix (sept voix)
- Catherine CORDEAU: 6 voix (six voix)
- Brigitte SERVEAU: 4 voix (quatre voix)
- Marie-Christine BEAUFRERE: 1 voix (une voix)

1 bulletin nul

Vu les résultats des élections, Le Conseil Municipal désigne:

Comme délégués titulaires :

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le

ID: 003-210301271-20200728-DEL2020280733-DE

- Nicole BUVIN- Adresse: 5, Clos Jean de Launay- 03400 YZEURE

- André EMMENDOERFFER – Adresse : 10, Clos du Parc – 03190 HERISSON

Personnes désignées en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement :

- Aurélie GILBERT- Adresse : Jeu 03190 HERISSON
- Cheyenne GREAULT Adresse: 1, rue des Cueils 03190 HERISSON

Et transmet cette délibération à Madame la Directrice d'E.H.P.A.D de Hérisson.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Hérisson, le 30 juillet 2020 Le Maire,

Stéphanie CUSIN-PANIT